SOCIAL

Trois mois presque sans un sou

Les cinq anciens salariés attendent avec une impatience non dissimulée de toucher enfin ce qui leur revient.

DIENVILLE. Depuis trois mois, cinq licenciés de la SCIAE, ex-salariés protégés, n'ont touché ni salaires ni indemnités de licenciement. Et ils ne peuvent pas s'inscrire à Pôle Emploi.

L'ESSENTIEL

- **La SCIAE, placée en redressement judiciaire en décembre 2017, a fait l'objet d'une reprise** par la holding Lavandier sur décision du tribunal de commerce de Troyes en date du 8 mars.
- **Parmi les 68 licenciés économiques, cinq salariés protégés**, en raison de leur mandat syndical ou d'élu représentant le personnel, ont dû attendre que leur licenciement soit autorisé par la Direction du travail et de l'emploi. Une procédure qui prend quelques semaines pendant lesquelles leur salaire aurait dû leur être versé par le mandataire judiciaire en charge du dossier, le cabinet Angel-Hazane.
- **Jeudi midi, ils ont perçu le salaire correspondant à la période du 1er au 28 mars**. Il manque toujours celui d'avril, le solde de tous comptes et les indemnités de licenciement.
- **Le mandataire judiciaire** en charge de leur dossier assure que cela va être réglé dans quelques jours.

Ils ne sont pas contents du tout, les cinq anciens salariés de la SCIAE, licenciés depuis le 3 mai, et sans ressources depuis le début du mois de mars. « *Quand la société a été reprise et que les licenciements ont commencé, on nous avait prévenus que les salaires seraient certainement payés avec une quinzaine de jours de retard. On l'avait intégré. Mais là, cela fait trois mois que ça dure.* » Patrick Lor, ex-délégué syndical CFTC, ne cache pas son exaspération.

Lui et ses anciens collègues, Gilles Marchand, ex-secrétaire du comité d'entreprise, Alain Zukan, ex-délégué syndical CGT et membre du comité d'entreprise, René Lalande, ancien secrétaire du comité hygiène sécurité et conditions de travail (CHSCT) et responsable syndical CFDT, et Sylviane Lalande, ex-déléguée syndicale CFDT et membre du CHSCT, attendent que leur soient versés les salaires en retard, leur solde de congés payés et les indemnités du licenciement économique qui leur a été notifié officiellement en date du 3 mai.

« *Tous, nous téléphonons régulièrement au mandataire, le cabinet Angel-Hazane, à Meaux, qui s'occupe de nos dossiers, pour savoir où cela en est. Quand on arrive à avoir quelqu'un, parce que ça sonne souvent occupé, on nous dit que ça va arriver, mais rien n'arrive* », résume Alain Zukan. Rien ? Pas tout à fait.

UN VIREMENT JEUDI

Alors que les cinq anciens de la SCIAE font des pieds et des mains depuis des semaines, un virement correspondant à leur salaire du 1er au 28 mars a été effectué sur leur compte en banque jeudi midi. « *Mercredi, je leur ai envoyé un mail pour leur dire qu'ils n'avaient aucune parole et que nous rencontrions la presse* », raconte Alain Zukan, pour qui le virement n'est pas arrivé le lendemain par hasard.

Cette difficulté à avoir un interlocuteur et des réponses à leurs questions use autant que le sentiment d'être contraint aujourd'hui de subir des dommages financiers qui n'avaient pas lieu d'être. « *J'ai trois enfants à nourrir. Comment je fais ? Une fois, ils m'ont promis un virement d'urgence ; je l'attends encore* », peste Patrick Lor. Alain Zukan interroge : « *Qui va payer les frais d'agios que nous facture la banque ?* » Pour le couple Lalande, les projets se sont arrêtés net. « *On voulait faire quelques travaux chez nous. Sans revenus et sans savoir quand on va toucher notre argent, on n'envisage plus rien.* »

LA RÉPONSE DU MANDATAIRE

Le cabinet Angel-Hazane reconnaît que les délais de traitement ont été anormalement longs, en raison de documents qu'il a reçus tardivement ou qui posaient problème. « *C'est vrai qu'il y a eu du retard, car c'était très complexe. Le 27 avril, nous avons été informés que quatre de ces cinq personnes avaient accepté le CSP et le 10 mai, nous avons reçu les notifications de leur licenciement. Le cabinet comptable que nous avons missionné a donc en mains les éléments pour calculer ce qui leur est dû, au titre des congés payés, des indemnités de licenciement ou des indemnités de préavis. Cela sera fait lundi ou mardi, et le paiement suivra quelques jours plus tard* », rassure l'interlocutrice du cabinet en charge du dossier.

EN ATTENTE AUSSI À PÔLE EMPLOI

Sans compter qu'aucun d'eux – à l'exception de Gilles Marchand qui a fait valoir ses droits à la retraite –, ne peut s'inscrire à Pôle Emploi. « *Nous sommes officiellement licenciés depuis le 3 mai. Mais à Pôle Emploi, ils n'ont pas reçu nos dossiers indiquant que nous avons accepté le contrat de sécurisation professionnelle* (CSP) *et ils ne peuvent donc pas nous donner de rendez-vous.* » Une nouvelle attente qui leur fait craindre de ne pas pouvoir mener à bien leurs projets de formation, conditionnés au fait qu'ils soient reconnus comme demandeur d'emploi…

Désireux de passer à autre chose, les cinq anciens salariés protégés de la SCIAE ne demandent qu'à croire le mandataire qui annonce un paiement dans quelques jours (lire par ailleurs). Échaudés, ils ne se réjouiront que lorsque l'argent sera là. ■ CAROLE LEGRIS